

## **PREFECTURE DU VAR**

### **Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

#### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté inter-préfectoral du 14 avril 2016, les préfets du Var et des Bouches-du-Rhône ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, relative au projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome du Castellet sur le territoire des communes du Castellet, du Beausset et de Signes dans le département du Var et de Cuges-les-Pins dans le département des Bouches-du-Rhône.

Le responsable du projet est le Préfet du Var - Préfecture du Var - DDTM - Service Environnement Forêt - Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX (adresse postale).

L'approbation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome du Castellet relève de la compétence des préfets du Var et des Bouches-du-Rhône, par voie d'arrêté inter-préfectoral.

Le projet de PEB est destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aérodrome en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit. Document d'urbanisme opposable, il est annexé au PLU.

L'enquête publique se déroulera du 10 mai 2016 au 10 juin 2016 (soit 32 jours) en mairies du Castellet (mairie annexe du plan), du Beausset, de Signes et de Cuges-les-Pins.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

<b>Mairie annexe du plan au Castellet</b> <b>26 Rue des Micocouliers – 83330 Le Castellet</b>	<b>Mairie du Beausset</b> <b>Place Jean Jaurès– 83330 Le Beausset</b>
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h Mercredi de 8 h à 12 h	Lundi au jeudi : 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h Vendredi : 8 h - 12 h et 13 h 30 – 16 h
<b>Mairie de Signes</b> <b>5 Rue Saint Jean – 83870 Signes</b>	<b>Mairie de Cuges-les-Pins</b> <b>Place Stanislas Fabre – 13780 Cuges-les-Pins</b>
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30 Mercredi de 9 h à 12 h	Lundi au jeudi : 8 h - 12 h et 13 h 30 - 16 h 45 Vendredi : 8 h - 12 h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies du Castellet (mairie annexe du plan), du Beausset, de Signes et de Cuges-les-Pins, par correspondance à la mairie annexe du plan au Castellet, siège de l'enquête ou par mail à l'adresse suivante :

[mairie.plan@ville-lecastellet.fr](mailto:mairie.plan@ville-lecastellet.fr)

Monsieur Pierre MONNET, Commissaire divisionnaire de la police honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, monsieur Michel COUVE, Ingénieur en chef 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes (E.R.), en qualité de suppléant. Monsieur MONNET sera présent aux jours et heures ci-dessous mentionnés en mairies du Castellet (mairie annexe du plan), du Beausset, de Signes et de Cuges-les-Pins. :

<b>Permanences</b>	<b>Mairie annexe du plan au Castellet</b>
Mardi 10 mai 2016	de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30
Jeudi 19 mai 2016	de 9 h à 11 h 30
Vendredi 10 juin 2016	de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30

<b>Permanences</b>	<b>Mairie du Beausset</b>
Jeudi 12 mai 2016	de 9 h à 12 h
Mercredi 25 mai 2016	de 14 h à 17 h
Jeudi 2 juin 2016	de 9 h à 12 h

<b>Permanences</b>	<b>Mairie de Signes</b>
Jeudi 19 mai 2016	de 14 h à 16 h 30
Mardi 7 juin 2016	de 9 h à 12 h

<b>Permanence</b>	<b>Mairie de Cuges-les-Pins</b>
Lundi 30 mai 2016	de 13 h 30 à 16 h 30

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- aux mairies du Castellet, du Beausset, de Signes et de Cuges-les-Pins,
- à la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable,
- en préfectures du Var et des Bouches-du-Rhône.

Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site internet de l'État dans le Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr> et sur le site internet de l'État dans les Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>.